



VILLE DE
CHAMPAGNE SUR OISE

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION PLACE DU GENERAL DE GAULLE

FD/SC N° 123.../2024

Le Maire de la ville de Champagne-sur-Oise,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R.417-10 et R.325-1,
Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,
Vu le décret n° 2003-925 du 26 septembre 2003 instituant une Journée Nationale d'hommage aux « Morts pour la France » de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, il y a lieu d'interdire la circulation et le stationnement sur une partie délimitée (soit 15 places de stationnements matérialisées au sol) à compter du mercredi 04 décembre 2024 à 18h00 au jeudi 05 décembre 2024 à 19h30 pour permettre le bon déroulement de la cérémonie à Champagne-sur-Oise, le jeudi 05 décembre 2024 à 19h00.

ARRETE

Article 1er : La circulation et le stationnement de tout véhicule, Place du Général de Gaulle, sera interdit à compter du mercredi 04 décembre 2024 à 18h00 au jeudi 05 décembre 2024 à 19h30 plus particulièrement sur la totalité du périmètre délimité par les 15 places matérialisées au sol (du monument aux morts sur une longueur de 5 places et largeur de 3 places).

Article 2 : Les barrières seront mises en place par la Police Municipale et l'arrêté municipal affiché sur le périmètre.

Article 3 : Les véhicules en infraction pourront être verbalisés et mis en fourrière conformément aux textes en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.
Ampliation du présent arrêté qui sera transmis :

- La commandante de la Brigade de Gendarmerie de PERSAN
- La Police Municipale de Champagne-sur-Oise.
- Les Services Techniques
- Le Chef de Corps du Centre de Secours et d'Incendie de Champagne sur Oise.

Fait à Champagne-sur-Oise, le mardi 12 novembre 2024



Le Maire,

Stéphane CARTEADO